



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan de réussite

du Collégial international Sainte-Anne

Avril 2025

Introduction

Le Collégial international Sainte-Anne est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné situé dans la région de Montréal. Cette deuxième prolongation du *Plan de réussite* 2017-2022 du Collège a été adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 13 février 2025. Le plan prolongé a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 14 mars de la même année.

Évaluation du plan

La Commission a évalué le *Plan de réussite* 2017-2022, prolongé jusqu'en décembre 2025, lors de sa réunion tenue le 10 avril 2025. L'évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le cadre de référence de l'évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés, publié par la Commission¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les éléments essentiels d'un plan ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de ce plan.

La période couverte par le plan

La période initialement couverte par le plan était d'une durée de 5 ans, soit de 2017 à 2022. Le plan a ensuite été prolongé jusqu'en 2023, puis jusqu'en 2025. Le plan prolongé couvre donc une période de huit ans.

Les constats et enjeux

Les constats et enjeux sont compris dans les orientations du plan et ils résultent d'une analyse de la situation du Collège quant aux caractéristiques de sa population étudiante ainsi que de certains indicateurs de réussite, dont la diplomation. Cependant, la lecture seule du plan ne permet pas de comprendre que les constats et enjeux découlent d'une analyse des taux de réussite en première session ni des taux de persévérance. Par ailleurs, comme les constats et enjeux ont été identifiés lors de la démarche initiale d'élaboration du plan, ils ne résultent pas d'une analyse actuelle de la situation du Collège, basée sur des données récentes. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège d'identifier, dans son plan, des constats et enjeux résultant d'une analyse actuelle de sa situation et d'y rendre explicite que cette analyse tient compte des trois principaux indicateurs liés à la réussite, dont les taux de réussite en première session et les taux de persévérance.

Les objectifs en matière de réussite, les indicateurs et les cibles

Le plan s'articule autour de cinq orientations portant sur la réussite scolaire et professionnelle des étudiants, le développement du bilinguisme, l'ouverture à l'international, la réponse aux besoins des étudiants de l'Académie Sport et Art élite et de ceux en situation de handicap ainsi que sur la création d'un milieu de vie humain et stimulant. Ces orientations sont toutes en lien avec les constats et enjeux et des objectifs y sont associés. Pour chacun de ses 15 objectifs, le Collège a identifié des moyens,

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [*Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés — Cadre de référence*](#), mai 2024, 22 pages.

accompagnés d'indicateurs et de cibles qualitatives. Bien que la plupart des objectifs puissent être indirectement liés à au moins un indicateur pertinent, peu d'entre eux sont formulés en termes de résultats attendus ou d'impact recherché. Ils sont plutôt exprimés en termes de moyens à mettre en œuvre, si bien qu'il sera difficile pour le Collège d'apprécier annuellement leur atteinte. Par ailleurs, peu d'indicateurs sont accompagnés de cibles décrivant le niveau qu'ils devront atteindre au terme du plan. Conséquemment,

la Commission recommande au Collège de formuler ses objectifs en termes de résultats attendus, d'associer à chaque objectif au moins un indicateur pertinent ainsi que d'accompagner chaque indicateur d'une cible à atteindre au terme du plan.

Les moyens et le suivi de leur mise en œuvre

Le plan décrit les moyens que le Collège compte mettre en place pour atteindre ses objectifs. Néanmoins, il ne décrit pas le mécanisme permettant de faire le suivi de la mise en œuvre des moyens retenus. C'est pourquoi

la Commission recommande au Collège de décrire, dans son plan, le ou les mécanismes lui permettant d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des moyens qu'il a prévus pour atteindre ses objectifs, d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire et d'en préciser la fréquence d'application.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs

Le plan ne décrit pas de mécanisme permettant de faire le suivi des résultats obtenus. En conséquence, il sera difficile pour le Collège de comparer ses résultats obtenus avec les résultats attendus et, le cas échéant, d'expliquer les écarts observés. Ainsi,

la Commission recommande au Collège de décrire, dans son plan, le ou les mécanismes permettant de faire le suivi des résultats obtenus en évaluant annuellement leur progression vers l'atteinte des objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis dans le plan et d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire.

L'actualisation du plan

Dans son plan, le Collège ne prévoit pas de mécanisme de modification permettant de l'actualiser. Pour cette raison,

la Commission lui recommande de décrire, dans son plan, le ou les mécanismes permettant d'y apporter des modifications afin qu'il soit actualisé, puis d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire.

La diffusion

Le plan n'indique pas s'il est communiqué aux étudiants et aux membres du personnel de manière claire et accessible. Pour favoriser la compréhension et la mise en œuvre de la planification liée à la réussite,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que son plan indique qu'il est communiqué aux étudiants et aux membres du personnel de manière claire et accessible.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **insatisfaisant** le plan de réussite prolongé du Collégial international Sainte-Anne. Ce plan ne répond pas à l'un ou l'autre des critères (conformité, cohérence, clarté). Le plan doit être modifié en profondeur afin que sa mise en œuvre puisse contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. Il doit être transmis de nouveau à la Commission pour évaluation.

La Commission recommande au Collège de formuler ses objectifs en termes de résultats attendus, d'associer à chaque objectif au moins un indicateur pertinent ainsi que d'accompagner chaque indicateur d'une cible à atteindre au terme du plan. Elle lui recommande aussi de décrire, dans son plan, le ou les mécanismes lui permettant d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des moyens qu'il a prévus pour atteindre ses objectifs, d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire et d'en préciser la fréquence d'application. Ensuite, elle lui recommande d'y décrire le ou les mécanismes permettant de faire le suivi des résultats obtenus en évaluant annuellement leur progression vers l'atteinte des objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis dans le plan et d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire. La Commission recommande également au Collège de décrire, dans son plan, le ou les mécanismes permettant d'y apporter des modifications afin qu'il soit actualisé et d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire, puis de s'assurer que son plan indique qu'il est communiqué aux étudiants et aux membres du personnel de manière claire et accessible. Enfin, la Commission suggère au Collège d'identifier, dans son plan, des constats et enjeux résultant d'une analyse actuelle de sa situation et d'y rendre explicite que cette analyse tient compte des trois principaux indicateurs liés à la réussite, dont les taux de réussite en première session et les taux de persévérance.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Julie Gagné

COPIE CERTIFIÉE CONFORME